



BULLETIN DE TOURNES

N° 12

5 septembre 2017

Madame, Monsieur,

Quelques informations...

Ce mois d'août a réservé quelques désagréments à des habitants de notre commune. Les intempéries inhabituelles en cette saison ont causé des dégâts dans plusieurs habitations. Hélas, les victimes de ces sinistres n'en sont pas à leur première constatation. L'urbanisation de certaines zones a engendré des déviations des eaux pluviales ; des habitations situées en aval ont vu brusquement arriver vers elles des quantités d'eau impressionnantes et dévastatrices. On ne peut ignorer ces problèmes et se retrancher derrière le fatalisme, aussi allons nous entreprendre des travaux à plusieurs endroits sensibles, et dans les meilleurs délais.

Cette fin d'été est particulièrement chargée. De nombreuses activités vont ponctuer ces quelques semaines. En voici le calendrier.

- Dimanche 10 septembre : cérémonie du Bois de la Rosière (horaire en page intérieure).

- Dimanche 17 septembre, de 11h à 18h : journée du patrimoine. Nous relayons cette manifestation nationale car nous avons de belles choses à présenter. Ce sera l'occasion de découvrir deux expositions originales.

A l'église, des collectionneurs présenteront leurs recherches minutieuses et étonnantes : des objets du culte à travers les âges qui ne manqueront pas de vous surprendre.

A la mairie, un collectionneur ardennais vous fera partager sa passion pour une multitude de fabrications locales (ouvre-boîtes, clefs de cuisinières, bouillottes et autres accessoires...)

De telles découvertes sont pour le moins inattendues ; vous serez surpris.

Un peu plus tard, le dimanche 15 octobre, nous aurons le plaisir d'inaugurer le terrain multisports et nous vous convions à cette manifestation.

Nous vous y réserverons le meilleur accueil.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Réunion du 25 août 2017 - 20h00

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaél WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI
Mme Pascale ANSELMO, M Thibault FAY, M Olivier SAVATTE.

Absents ayant donné pouvoir

Mme Monique JOIGNAUX (pouvoir à Mme Isabelle BERTRAND), M. Jean-Loup LASSAUX (pouvoir à Mme Aline HAPLIK), Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gérard CARBONNEAUX).

Absent

M. Gil ANGARD

Secrétaire de séance

M. Jean-Pierre LESIEUR

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne M. Jean-Pierre LESIEUR comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 21 juillet 2017 est approuvé.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il soumettra en questions diverses pour avis un projet de règlement intérieur relatif à l'utilisation du terrain multisports, règlement qui fera l'objet d'un arrêté municipal.

.

Appellation et inauguration du Terrain Multisports rue du Bois de la Rosière

Le Conseil Municipal décide à la majorité (7 voix pour, 4 voix contre, 3 abstentions) de dénommer le terrain multisports situé rue du Bois de la Rosière : TERRAIN MULTISPORTS NOËL SAINGERY.



Règlement intérieur du terrain multisports

Le Conseil Municipal adopte le projet d'arrêté municipal portant règlement intérieur du terrain multisports Noël SAINGERY.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L221 1-1, L.2212-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.623-2,

Vu la loi N° 92-1444 du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit,

Vu le Code de la Santé Publique.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation du terrain multisports pour pérenniser l'équipement et assurer la tranquillité publique.

ARRETE

1 - Accessibilité

Le terrain multisports situé rue du Bois de la Rosière, est un espace de loisirs accessible dès 6 ans sous la responsabilité des parents pour les mineurs. Le terrain est propriété de la commune qui gère en tout temps l'utilisation de celui-ci.

Le terrain multisports est, par ordre de priorité, mis à disposition :

- Du pôle scolaire de Tournes, du périscolaire et de l'ALSH7.
- Des associations sportives.
- Des jeunes et adultes de Tournes en accès libre.

Les utilisateurs doivent s'entendre entre eux pour que tous puissent bénéficier de cette installation.

La clé du portillon ouvrant l'accès aux personnes à mobilité réduite ainsi que les filets amovibles sont à demander en mairie.

2 - Horaires

Le terrain peut être utilisé, pour le public en accès libre, tous les jours dans les plages horaires suivantes :

- De 9h à 20h d'octobre à mars.
- De 9h à 22h d'avril à septembre.



Il est demandé aux utilisateurs de ne pas troubler l'ordre public et de préserver la tranquillité des riverains.

3 - Utilisation

Le terrain multisports est un équipement conçu pour la pratique exclusive des sports suivants :

- Le football.
- Le basket-ball.
- Le handball.
- Le volley-ball.
- Le badminton.

Il est strictement interdit de :

- S'accrocher aux paniers de basket.
- Monter sur la structure.
- Utiliser des rollers, vélos, skates et autres véhicules à roues ou moteur dans le terrain.
- Poser les véhicules à deux roues contre la structure.
- Fumer et de consommer des stupéfiants et des boissons alcoolisées dans l'aire de jeu, et aux abords.
- Porter des chaussures à crampons.
- Manger à l'intérieur de l'équipement.
- Introduire des bouteilles en verre.
- Introduire un animal.
- Jeter des chewing-gums, mégots de cigarettes, papiers, bouteilles et tout autre détritrus sur le terrain et aux abords.

4 - Responsabilité

Les utilisateurs sont responsables des dommages qui pourraient être causés à l'intérieur ou aux abords du terrain multisports du fait d'une utilisation non conforme ou du non-respect du présent arrêté.

Les utilisateurs sont tenus de respecter les consignes d'utilisation et de maintenir l'équipement mis à leur disposition en bon état. Il est interdit de détériorer, modifier, manipuler l'équipement.

Le non-respect du présent arrêté entraînera des poursuites selon les lois et règlements en vigueur.



Dans le respect des règles de bon voisinage, il est strictement interdit de pénétrer chez un particulier afin de récupérer un objet sans son accord.

La commune de Tournes décline toute responsabilité pour les préjudices que pourraient subir les personnes présentes sur le site et les pratiquants, en particulier en cas d'accident, de disparition ou détérioration des effets personnels ou de perte de matériel.

Toute anomalie constatée devra être signalée à l'accueil de la Mairie (tél : 03 24 52 93 04).

5 - Application

Le présent arrêté est adressé à :

- Préfecture des Ardennes.
- Gendarmerie de Renwez.
- Conseil Municipal de Tournes.
- C.C.A.S..
- Pôle scolaire de Tournes.
- Associations de Tournes.

Le présent arrêté sera affiché au terrain multisports et en Mairie.

Le Maire,

Gérard CARBONNEAUX

Questions diverses

1 - Informations données au Conseil par le Maire

1.1 - Inondations

Engagement rapide de travaux sur le domaine communal en prévention des risques d'inondation de quelques habitations.

1.2 - Label "Communes sportives"

Présence du Maire sur la Foire de Chalons en Champagne pour défendre la candidature de Tournes au label "Communes Sportives".

1.3 - Journées du Patrimoine

Présentation des deux projets d'expositions, organisées à l'occasion des



jours du patrimoine (voir agenda)

1.4 - Vidéo protection

Achèvement de l'étude relative à une installation de vidéo protection sur la zone d'activités Ardennes Emeraude et dans le village. Engagement des travaux, après délibération du Conseil, en 2018.

2 - Questions abordées par les conseillers

2.1 - Soleil d'Automne (Mme Pascale ANSELMO)

Mise à disposition d'une nouvelle salle (salle des fêtes) pour les activités de l'association Soleil d'Automne).

2.2 - Défibrillateurs (Mme Pascale ANSELMO)

Un agent technique a été formé et est chargé d'un contrôle mensuel des 4 défibrillateurs.

Achat des deux boîtiers extérieurs prévu au budget 2017.

2.3 Entretien des chemins ruraux (M. Thibault FAY)

Réalisation des travaux d'entretien des chemins ruraux prévue en automne.

3 - Questions des membres extérieurs au Conseil

- Reprise de la voirie du lotissement des églantines.
- Réunion des propriétaires du lotissement du Queumont.
- Parts affouagères.
- Limitation de vitesse aux entrées de village et circulation rue du Moulin.
- Gestion du personnel technique communal.
- Panneau d'affichage lumineux.

La séance est levée à 21h01.

Réunion du 21 août 2017 - 19h00

Présents

Monsieur Gérard CARBONNEAUX, Président.

Madame Monique JOIGNAUX, vice-présidente.

Membres élus : Madame Isabelle BERTRAND, Messieurs Johann PRZYBYLSKI, Olivier SAVATTE.

Membres nommés : Mesdames Corinne BOCQUET, Agnès VELPRY, Monsieur Jean-Christophe MAHUT.

Absents excusés donnant pouvoir :

Mademoiselle Amélia LAIRET donnant pouvoir à Madame Monique JOIGNAUX.

Madame Martine LAIRET donnant pouvoir à Madame Isabelle BERTRAND.

Madame Emilie DEMANTIN donnant pouvoir à Monsieur Gérard CARBONNEAUX.

Madame Francine SAINTOURENS donnant pouvoir à Monsieur Jean Christophe MAHUT.

Absente : Madame Pascale ANSELMO.

Elu secrétaire de séance : Monsieur Jean Christophe MAHUT.

Début de la réunion à 19h15.

1 – Acceptation de la participation de l'Association ATS

Madame JOIGNAUX propose au Conseil d'Administration d'accepter un chèque de 592 euros correspondant à la participation de l'Association Tournes Solidarité aux frais d'inscription à l'ALSH 7. Elle explique que cette participation provient des déductions allant de 1 à 3 euros par enfant et par jour faites sur les tarifs demandés aux familles de Tournes inscrivant leur(s) enfant(s) à l'ALSH 7 2017.

Après en avoir pris connaissance, les membres acceptent la participation de 592 euros provenant de l'Association Tournes Solidarité :

Nombre de votants : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Suffrages exprimés pour : 12

contre : abstention :

2 – Aide éventuelle pour l'adhésion aux médiathèques d'Ardenne Métropole

Monsieur le Président explique que le conseil communautaire d'Ardenne

Métropole a décidé de faire appliquer à la bibliothèque de Tournes la grille tarifaire des autres médiathèques d'Ardenne Métropole, seule l'adhésion à la bibliothèque de Tournes était restée gratuite.

Madame JOIGNAUX explique que la carte d'inscription est valable dans tous les établissements du réseau des médiathèques de la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières / Sedan, quel que soit le lieu d'adhésion : médiathèques Voyelles, Ronde Couture, Porte Neuve (Charleville-Mézières), Georges Delaw (Sedan) et Bibliothèque de Tournes.

L'adhésion valable un an est de 12 euros par adulte à compter du 1er septembre 2017.

Gratuite pour les moins de 18 ans, les étudiants et apprentis, demandeurs d'emploi ; bénéficiaires d'une allocation de base (RSA, AAH, etc), les collectivités - établissements publics (hôpitaux, écoles, maisons de retraites...), associations socioéducatives et culturelles.

Pour compléter la liste des critères de gratuité, elle propose que le CCAS prenne en charge l'adhésion pour toute personne non imposable, résidant dans la commune.

Nombre de votants : 8 Nombre de pouvoirs : 4
Suffrages exprimés pour : 12 contre : abstention :

3 – Aide éventuelle pour les transports scolaires

Madame JOIGNAUX informe le Conseil d'Administration qu'une administrée s'est renseignée en mairie pour savoir si une aide aux transports scolaires était allouée. Cette personne travaille dans une commune d'Ardenne Métropole qui systématiquement accorde une participation aux familles ayant des enfants collégiens ou lycéens utilisant les transports scolaires.

Après discussion, le conseil d'administration souhaite connaître dans un premier temps le nombre de collégiens et lycéens du village. Un listing va être demandé au secrétariat et une réflexion pour la rentrée prochaine sera étudiée.

4 – Demande d'aide par un administré (en huis clos)

5 – Demande d'aide par une administrée (en huis clos)

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 15.



Informations aux habitants



Affaires administratives

◆ Croix rouge

La croix rouge effectue une campagne de sensibilisation de porte à porte à Tournes, du 4 au 30 septembre (3 jours au maximum).

◆ Bornes électriques

Ardenne Métropole procède actuellement à l'installation dans le village de deux bornes de recharge pour voitures électriques : une sur la Place du Château et une autre sur le parking, rue René Dupont.



Vie associative

Dans le cadre du festival mondial de marionnettes, la commune organise une représentation gratuite le mercredi 20 septembre, à 19h30, à la salle des fêtes.

Le spectacle proposé s'adresse à tout public à partir de 6 ans, d'après une idée originale de Clément MONTAGNIER.



A noter sur vos agendas

- ◆ **10 septembre** Cérémonie du Bois de la Rosière.
 - 9h30 Messe en l'église de Tournes.
 - 10h30 Recueillement sur les tombes au cimetière de Tournes.
 - 10h45 Départ pour le Bois de la Rosière.
 - 11h15 Cérémonie officielle - dépôt de gerbes.
 - 11h45 Vin d'honneur à la salle des fêtes.
- ◆ **17 septembre** Journée du patrimoine de 11h00 à 18h00.
 - En mairie : exposition "Clefs de cuisinière".
exposition "Ouvre-boîtes ardennais".
 - A l'église : exposition "Images pieuses et livres".
- ◆ **20 septembre** 19h30, salle des fêtes, spectacle de marionnettes.
Entrée gratuite.
- ◆ **15 octobre** Inauguration du terrain multisports.



Vos élus au travail

◆ Juillet

28 ▪ Kermesse ALSH7

◆ Août

- 02 ▪ Réunion Maire-Adjoints
 - Inspection CAF à l'ALSH7
- 08 ▪ Réunion Maire-Adjoints
- 10 ▪ Rencontre DDT (subvention)
- 17 ▪ Réunion Maire-Adjoints
- 18 ▪ Kermesse ALSH7
- 21 ▪ Conseil administration C.C.A.S.
- 25 ▪ Jury maisons fleuries à Warcq
 - Conseil municipal
- 29 ▪ Réunion Maire-Adjoints
 - Réunion du conseil syndical du Pôle scolaire à Belval
- 30 ▪ Jury maisons fleuries à Tournes
 - Commission fêtes et cérémonies

◆ Août (suite)

- 31 ▪ Rendez-vous restauration scolaire au pôle scolaire
 - Réunion de rentrée avec les agents du Pôle scolaire

◆ Septembre

- 01 ▪ Rencontre cabinet paysager
 - Répétition Rock Sympho
- 02 ▪ Réunion lotissement du Queumont
- 04 ▪ Rentrée scolaire en musique avec la chorale DIAPASON
- 05 ▪ Réunion Maire-Adjoints

Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Les permanences des adjoints sont suspendues en août et reprendront en septembre (tous les mardis de 17h à 19h)
 - Mardi 12 septembre 2017 : Mme Monique JOIGNAUX
 - Mardi 19 septembre 2017 : M. Jean-Pierre LESIEUR
 - Mardi 26 septembre 2017 : Mme Aline HAPLIK
 - Mardi 3 octobre 2017 : M. Philippe CLAUSSE

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

Contacts:

- M. le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr/



TOURNES
JOURNEE DU PATRIMOINE
Dimanche 17 septembre 2017



Exposition
MAIRIE de TOURNES
de 11 à 18 heures



Objets ardennais d'antan

Clés de gazinières, ouvre-boites, chaufferettes...





TOURNES

JOURNEE DU PATRIMOINE

Dimanche 17 septembre 2017



Exposition en l'église
Saint-Martin
de 11 heures à 18 heures.

Images pieuses

Canivets

Paperolles

Reliquaires...